

MODALITES FINANCIERES DE LA RESIDENCE LYCEENNE SAINT-MICHEL ANNEE SCOLAIRE 2011/2012

Le tarif est de 2 980.00 €uros par année scolaire

Cette somme est due en totalité car le paiement est réparti sur dix mois mais intègre la réalité du coût pour l'ensemble de l'année. Ce tarif comprend :

- l'hébergement du dimanche soir au vendredi (départ après les cours).
- Les repas suivants :
 - o Le petit déjeuner du lundi matin au vendredi matin (pas de réduction si arrivée le lundi matin)
 - o Le dîner du lundi soir au jeudi soir
 - o L'encadrement : étude du soir

En cas d'absence de plus de dix jours de classe pour raison médicale, une réduction sur les repas liés à l'internat pourra être accordée par le service financier de l'Etablissement.

En cas d'avance de frais médicaux occasionnés par l'état de santé de l'élève, un remboursement de ces frais devra être fait par la famille.



Le repas de midi est géré comme pour l'ensemble des lycéens par carte qui doit être alimentée régulièrement (cf. circulaire générale) – Le prix d'un repas est de 4.67 €.

Un premier versement d'un montant de 298.00 €, au titre d'arrhes, sera versé par chèque ou en espèces pour la validation de l'inscription (montant non restitué en cas d'annulation), y compris pour les anciens internes

Les neuf règlements suivants devront impérativement se faire par PRELEVEMENT MENSUEL de 298.00 € à partir du mois d'octobre 2011, le 10 de chaque mois, jusqu'au 10 Juin 2012.

Vous devez adresser au service financier de l'Etablissement cette acceptation des modalités financières, dûment signée ainsi que vos accord et autorisation de prélèvement complétés et signés accompagnés d'un RIB (Relevé d'Identité Bancaire), y compris pour les anciens internes.

Je soussigné (e)

Responsable légal de l'élèveen classe de

certifie accepter les modalités financières de la Résidence lycéenne Saint-Michel pour l'année scolaire 2011/2012.

Annecy, le

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Veillez impérativement préciser l'adresse exacte de votre agence bancaire : -----

Joindre à ce document la demande et l'autorisation de prélèvement dûment complétées et signées accompagnées d'un RIB

Ce document est à nous retourner dans son intégralité, y compris pour les anciens internes, dûment complété et signé accompagné d'un RIB, de votre acceptation des modalités financières, et de votre chèque d'arrhes.

Nous nous chargerons d'adresser à votre banque l'autorisation de prélèvement ci-dessous

✂

DEMANDE DE PRELEVEMENT :

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR				ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER			

COMPTE A DEBITER				NOM ET ADRESSE DU CREANCIER			
Code		N° de compte		Clé R.I.B			
Etablisst	Guichet					A.A.E.S.L. ECOLE SAINT MICHEL	
						27 FAUBOURG DES BALMETTES	
						74000 ANNECY	

Date :

Signature :

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération N°80-10 du 1/4/80 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

✂

AUTORISATION DE PRELEVEMENT : J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le bénéficiaire ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à cet établissement. Je réglerai le différend avec le bénéficiaire.

N° NATIONAL D'EMETTEUR
390 855

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR				NOM ET ADRESSE DU CREANCIER			
				A.A.E.S.L. ECOLE SAINT MICHEL			
				27 FAUBOURG DES BALMETTES			
				74000 ANNECY			

COMPTE A DEBITER				ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER			
Code		N° de compte		Clé R.I.B			
Etablisst	Guichet						

Date :

Signature :

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de la caisse d'Epargne (RICE).

✂